Extrait du Le Vénissian

http://levenissian.fr/Licencions-Macron

Licencions Macron !

- Idées -

Date de mise en ligne : dimanche 27 septembre 2015

Copyright © Le Vénissian - Tous droits réservés

« Pour hâter votre ruine, les scélérats qui vous gouvernent nous cherchent des ennemis en tous lieux et s'efforcent de vous engager dans des guerres désastreuses ».

Jean-Paul Marat

Michel Cialdella
ex-administrateur de la CPAM et du CHU de Grenoble.
Retraité de la métallurgie et de la fonction publique.
Licencié deux fois pour activités syndicales
6, rue Joseph Bertoin - 38600 Fontaine.

Monsieur Emmanuel MACRON
Ministre de l'Économie.
139, rue de Bercy.
75572 Paris Cedex 12.

Fontaine, le 24 septembre 2015

Monsieur le Ministre.

Suite à vos déclarations provocatrices, vos combats contre tout ce qui protège les salariés notamment : le Code du travail, et le statut du fonctionnaire, sachez que le statut de Ministre est inadapté.

Tout d'abord, un ministre n'est pas un "seigneur" et encore moins un saigneur, il est ou devrait être un serviteur du Peuple et pas du MEDEF. Pour vous la France manque d'un roi ! Pour faire le progrès c'est donc de revenir au XVIIIe siècle ! Belle conception de la démocratie. À propos du roi, à la Convention le 13 novembre 1792, Saint-Just disait :

> le procès doit être fait à un roi, non point pour les crimes de son administration, mais pour celui d'avoir été roi, car rien au monde ne peut légitimer cette usurpation ; et de quelque illusion, de quelques conventions que la royauté s'enveloppe, elle est un crime éternel, contre lequel tout homme a le droit de s'élever et de s'armer... On ne peut point régner innocemment... tous roi est un rebelle et un usurpateur (1)

. Est-ce cela que vous souhaitez pour la France ?

Écoutez Victor Hugo :

Copyright © Le Vénissian

« Le vrai gouvernement est celui qui met loyalement à l'ordre du jour, pour les approfondir et les résoudre sympathiquement, toutes ces questions si pressantes est si graves de crédit, de salaire, de chômage, de circulation, de production et de consommation,... de désarmement, de malaise et de bien-être, de richesse et de misère,... la grande question du peuple, en un mot....Le vrai gouvernement au XIXe siècle, non, ce n'est pas, ce ne sera jamais celui qui va en arrière ! »

Copyright © Le Vénissian

(2), Et pourtant vous ne connaissez que la marche arrière.

Ne vous en déplaise, nous sommes en République et la devise est Liberté, Egalité, Fraternité. La Constitution française énonce à l'article 3 :

> La souveraineté nationale appartient au Peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.

En vertu de cette disposition, il ne vous appartient donc pas de décider ce qui est bon pour le Peuple. Il n'a pas mis en place un gouvernement pour qu'il détruise les conquêtes ouvrières.

Il est vrai que le statut des fonctionnaires ne doit rien aux banquiers, mais à deux ministres communistes : Maurice Thorez en 1946 et amélioré par Anicet Le Pors en 1984.

Ce statut reconnaît les fonctionnaires comme des citoyens pas comme des sujets. Il permet leur indépendance par rapport aux gouvernements. Les fonctionnaires travaillent pour la Nation quelque soit le gouvernement. Ce statut leur permet de ne pas obéir à des ordres qui seraient contraires à leur mission d'intérêt général. Plus que la garantie de l'emploi c'est cela qui dérange patronat et les ministres comme vous.

Vos déclarations ravissent le MEDEF. Les médiats bien-pensants se déchaînent et opposent les salariés du public et du privé. Non seulement il faut maintenir les statuts des fonctionnaires, et les statuts particuliers, mais il faut étendre toutes les garanties à tous les travailleurs. C'est cela le progrès.

À la télévision des gens très bien payés trouvent anormal que pour les fonctionnaires, le calcul de la pension se fasse sur l'indice des 6 derniers mois. Il faut déjà préciser "au prorata des annuités" (40 ans pour une carrière complète). Les primes ne sont pas prises en compte pour le calcul de la retraite ce qui baisse le taux de remplacement.

Selon votre propre ministère, le taux de remplacement net dans le régime de la fonction publique d'État se situe dans la fourchette de 58% - 76%. Une personne de la génération 1946 sur dix a un taux de remplacement inférieur à 50% et, à l'autre extrême, autant ont un taux de remplacement supérieur à 80%. Autrement dit, 80% de la génération a un taux de remplacement net compris entre 50% et 80%.

La lecture directe des règles de calcul de la pension des fonctionnaires qui conduit parfois à une interprétation d'un taux de remplacement de 75% pour les fonctionnaires est donc clairement erronée : les trois quarts des fonctionnaires perçoivent un taux de remplacement net inférieur à 75% (3). Selon vos services un adjoint administratif, catégorie C, qui part à la retraite au bout de 39 ans à l'âge de 60 ans a un taux de remplacement net de 52% et pas de retraite chapeau (3). Comme privilèges on a vu pire ! L'emploi à vie n'est pas un privilège ce devrait être la norme pour tous les salariés.

Les salariés du privé qui connaissent un parcours avec une activité salariée à temps complet tout au long de la période sont relativement peu nombreux : ils représentent, s'agissant de la génération 1942, 11,6 % des hommes (4). Si leur retraite était calculée sur les 6 derniers mois elle serait pour 80% des personnes, calculée sur le chômage ou le hors emploi !

Copyright © Le Vénissian

Il est certes plus facile de dénigrer le statut des fonctionnaires que de créer des emplois bien rémunérés. Les incantations sur l'inversion de la courbe du chômage sont aussi efficaces que la "main invisible" du dieu marché.

Votre conduite de l'économie, nous mène droit dans le mur. Nous qui vous payons, savons depuis longtemps et surtout depuis 2007 que des banquiers à la tête de l'économie c'est mauvais pour le pays.

L'Islande qui l'a bien compris, a laissé ses banques faire faillite, et jeté des banquiers en prison. Alors moi je ne demanderai pas que l'on vous mette en prison, mais que l'on vous licencie pour faute lourde et bien sûr sans indemnité. Peut-être qu'un petit stage (à la production) dans une des entreprises du Medef que vous chérissez tant, chez Gattaz par exemple ! Ah c'est vrai, vous ne savez, pas faire ! Rassurez-vous les ouvriers vous expliqueront. Cela vous ferait mesurer ce qu'est le travail.

Les malheureux sont les puissances de la terre ; ils ont le droit de parler en maîtres aux gouvernements qui les négligent. (Saint-Just) (1)

Michel CIALDELA
citoyen en colère

1 - Saint-Just discours et rapports présentés pas Albert Soboul. Editions Messidor1988.

2 - - discours du 9 juillet 1850 à l'assemblée législative. Victor Hugo : Le droit et la loi et autre textes citoyens, éditions 10/18. 2002.

3 - Ministère de l'Economie et des finances. Direction Générale des Finances Publiques. Service des retraites de l'État. Octobre 2012

4 - DREES : Dossier Solidarité et Santé n° 33 de 2012 : Montant des pensions de retraite et taux de remplacement.

Copyright © Le Vénissian